CACES® R.482A Recyclage engins de chantier

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Utilisateurs d'engins de chantier. Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques
Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (services de prévention et de santé au travail).

Pré Requis

Savoir communiquer en français.

Objectifs professionnels

Conformément à l'entrée en vigueur de la R.482A, la détention d'un CACES® R.482A atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie des engins de chantier concerné.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Respecter la législation en cours
2. Assurer la maintenance de 1er niveau
3. Appliquer les règles générales de sécurité
4. Maitriser les savoir-faire pratiques
5. Appliquer les règles de sécurité propres et particulieres a l'utilisation des engins des catégories concernées

Contenu de formation

BILAN DES CONNAISSANCES ET REMISE A NIVEAU PORTANT SUR :
Le dispositif CACES® et la R.482A de la CNAM
La réglementation en vigueur
Les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
La technologie et la connaissance de l'engin de chantier
Les risques inhérents au fonctionnement de l'engin de chantier
Les règles d'exploitation et de conduite en sécurité

TESTS POUR OBTENTION DU CACES®
Selon unités de temps définies dans la R.482A :

- Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum
- Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques par catégories sur le terrain - 7UT maximum par candidat et par jour conformément à l'annexe 3 A3/3 de la R.482A

UT variables selon les catégories - 1 UT = 1 heure +/- 10 minutes
L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES® en vigueur.

Méthodes et outils pédagogiques

Échange préformation de validation du positionnement, Confirmation du positionnement en début de formation par le formateur.
- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'apports individuels de chacun et retours d'expériences des participants
- Exercices pratiques : non - L'absence de pratique se justifie par le niveau d'expérience du participant ; ce niveau d'expérience ayant été analysé lors du diagnostic préalable (échanges entre le demandeur et l'ASFO Adour)
- Matériel pédagogique : Les engins et terrain d'exercices conformes à la R.482A
- Document remis aux stagiaires : Livret Conduite en sécurité des engins de chantier - R.482A Editeur : Ediser

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

CACES® R.482A Recyclage engins de chantier

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

Méthode interrogative, démonstrations, épreuves formatives. La validation des acquis est faite par le formateur en cours de formation. La validation formelle des acquis se fait via l'examen CACES® en fin de parcours.
- Formation certifiante :
En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratique sont organisés, en fin de formation.

Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui*

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine et testeur habilité en R.482A

Sanction formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier conforme à la recommandation R.482A. En cas de non-réussite, l'ASFO Adour délivre au candidat une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.

- Attestation de formation

- Formation certifiante : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat CACES®.

- Information importante :

CACES® et autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
Comme défini dans l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application de l'article R.554-31 du Code de l'environnement, tout conducteur d'engin de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.
L'option IPR dans la R.482A - Dispositions de la recommandation
Le CACES®R.482A peut être complété par une évaluation optionnelle relative aux interventions à proximité des réseaux ; l'obtention de cette option nécessite la réussite au QCM-IPR du MTES niveau « opérateur ». Dans ce cas, le certificat comportera la mention : Réussite au QCM IPR « opérateur » le : Jour / Mois / Année.
En l'absence d'évaluation ou en cas d'échec au QCM-IPR, la mention suivante sera portée sur le certificat : Ce CACES® ne permet pas la délivrance d'une AIPR.
La formation et le QCM-IPR proposé par l'ASFO Adour, centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), en option au CACES® (Voir devis joint) correspond au profil ≪ opérateur ≫.

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

CACES® R.482A Recyclage engins de chantier

Si vous souhaitez une évaluation selon un autre profil, l'ASFO Adour traitera votre demande de façon indépendante au CACES®.

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2025 : (2 jours : 1er jour et 3ème ou 4ème jour)
29 septembre au 2 octobre / 1 au 4 décembre

Mont de Marsan en 2026 : (2 jours : 1er jour et 3ème ou 4ème jour)
2 au 5 février / 30 mars au 2 avril / 8 au 11 juin / 27 au 30 juillet / 21 au 24 septembre / 5 au 8 octobre / 30 novembre au 3 décembre

Saint Paul les Dax en 2025 : (2 jours : 1er jour et 3ème ou 4ème jour)
8 au 11 septembre / 13 au 16 octobre / 24 au 27 novembre / 15 au 18 décembre

Saint Paul lès Dax en 2026 : (2 jours : 1er jour et 3ème ou 4ème jour)
26 au 29 janvier / 23 au 26 février / 23 au 26 mars / 27 au 30 avril / 18 au 21 mai / 2 au 4 juin / 22 au 25 juin / 20 au 23 juillet / 14 au 17 septembre / 12 au 15 octobre / 16 au 19 novembre / 14 au 17 décembre

Durée		Effectif	Tarifs	
14.00 Heures	2 Jours	De 1 à 6 Personnes	Inter (Par personne ppour 1 cat) :	620.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage…).
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant :https://www.asfo-adour.org/nos-documents

Informations complementaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction¡¡sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification
Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation
Règlement intérieur téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.
Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contactez-nous !

Christine DESBIEYS
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : christine.desbieys@asfo-adour.org

CACES® R.482A Recyclage engins de chantier

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
Certificateur : INRS Date de décision : 31/01/2025 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030 N° de fiches pour le CPF : RS7040 pour la catégorie A, RS7041 pour la catégorie B1, RS7044 pour la catégorie C1, RS7047 pour la catégorie D, RS7049 pour la catégorie F, RS7023 pour la catégorie G.

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -